

front brésilien d'information

bulletin n° 15

octobre 1970

Monsieur,

Une campagne dite de "rectification" est menée par le gouvernement brésilien, préoccupé par "l'image négative" du Brésil que le "communisme international" répand dans le monde, image accueillie avec empressement "par l'européen de classe moyenne, consommateur insatiable d'une masse brutale d'informations". Pour commencer cette campagne, le gouvernement a envoyé en Europe l'archevêque Sigaud, les ministres de l'économie et de la justice Delfim Neto et Buzaid, et l'ancien gouverneur Abreu Sodré. La même chose sera faite aux Etats Unis, au Canada et en Amérique Latine. Viendront ensuite les grands responsables de la presse; les policiers ont déjà été envoyés depuis longtemps.

L'opération doit se développer en trois temps: sur le plan diplomatique, le pouvoir de marchandage étant constitué par l'achat d'armes ou par les facilités exceptionnelles accordées au capital étranger; sur un plan journalistique et publicitaire et enfin au niveau policier. La déclaration du ministre Delfim Neto est particulièrement éloquente: "Jamais ce ne fut si facile de négocier des investissements dans notre pays". (O Estado de S. Paulo. 4.10.70).

Pendant ce temps, le Brésil continue à se montrer sous son vrai jour, dans l'expression de douleur et d'indignation des persecutés et des humiliés et dans l'insolence de ceux qui detiennent le pouvoir et en abusent.

front brésilien d'information

40 P. 8029

DEUX PRISONNIERS MENACES DE "SUICIDE"

Le gouvernement brésilien essaie de mobiliser la sensibilité du peuple à propos de la mort d'un de ses officiers. Mais il oublie les centaines de révolutionnaires assassinés depuis 1964, la plupart dans les salles de tortures des divers organismes de répression. Et nous ne pouvons oublier les gens du peuple qui furent victimes d'actes arbitraires de la dictature.

Au cas du lieutenant mort dans l'exercice de sa fonction nous pouvons opposer le fusillement public et sommaire, à Registro, Vale da Ribeira, d'un couple de paysans, dont la femme était enceinte. Simplement parce que l'armée les soupçonnait d'avoir donné à manger à des guerilleros.

Actuellement, deux prisonniers politiques, parmi les milliers enfermés dans les prisons brésiliennes, sont particulièrement menacés de mort. La dictature militaire prépare la mise en scène de deux nouveaux "suicides", formule qu'elle préfère pour cacher ses crimes, même quand aucun doute ne subsiste à ce sujet, comme dans le cas du leader syndical Olavo Hansen, mort sous la torture en mai dernier.

Il s'agit d'Eduardo Leite et Ariston Lucena. Le premier est "Bacuri" de son nom de clandestinité (c'est un oiseau du Brésil agile et sauvage). Il a réussi des centaines de fois à s'échapper, encerclé par la police et la répression en étant d'autant plus frustrée qu'il s'agit d'un militant très actif. Il appartient au mouvement "Résistance Démocratique" (REDE). Avec Lamarca, dirigeant de la VPR et "Toledo" qui a remplacé Marigella à la tête de l'ALN, il était le révolutionnaire le plus recherché du Brésil: sa tête mise à prix, comme dans le vieil ouest américain, pour 50 mille cruzeiros (10 mille dollars US), tandis que Lamarca et "Toledo" "valent" 80 mille cruzeiros chacun.

Le 24 juillet, sa femme, Denise Crispim, est faite prisonnière, conduite au siège de l'Opération Bandeirantes où elle est sauvagement battue, alors qu'elle se trouve en état de grossesse très avancée. Sa belle-mère s'y trouvait déjà prisonnière, tandis que son frère, Joelson Crispim, y avait été tué le 22 avril. Le 11 août, on faisait savoir que Denise avait été remise en liberté. En réalité elle se trouvait à la Clinique Santana, en prévision d'accouchement, étroitement surveillée par la police.

C'est dans la 2e. quinzaine d'août que "Bacuri" tombe aux mains du Cenimar (Centre d'Information de la Marine). Immédiatement, la / OBAN (Opération Bandeirantes) et le DEOPS, organismes de répression de Sao Paulo, réclament le "droit" de le torturer également, car le centre principal d'activité de Bacuri était Sao Paulo. Il est cer

tain en tout cas que si "Bacuri" sort vivant du Cenimar- ce qui est peu probable- il aura encore deux étages de tortures à passer: la OBAN et le DEOPS. Comme sa capture fut entourée de la plus grande discrétion et qu'interdiction fut donnée à la presse de mentionner le cas, il est facile de forger un "suicide" ou d'annoncer sa disparition, solution facilitée par la vie clandestine qu'il menait.

Autre révolutionnaire dont la vie est en péril, Ariston Lucena est fils de Raimundo Lucena, vieux militant du VPR assassiné en février de cette année. Le jeune Lucena, âgé de 20 ans, est accusé par la répression d'être lié à l'épisode de la Vallée de Ribeira, où le lieutenant Alberto Mendes Junior trouva la mort. (On se souviendra de l'opération lancée dans cette région au mois d'avril dernier, 20.000 soldats ratissant la brousse pour retrouver une poignée de guerrilleros, l'aviation jettant du napalm pour brûler le couvert végétal dans une zone de culture et la population paysanne livrée aux exactions des militaires!).

Ariston fut pris dans une battue de police de routine et se fit passer pour un marginal commun pendant 4 jours, espérant ainsi cacher sa véritable identité (la répression en profite pour le traîner dans la boue). Torturé constamment et sans connaissances réelles du monde des marginaux, il finit par révéler son identité. Comme prisonnier politique cette fois, il fut conduit au DEOPS pour passer à un autre stade de tortures. Laissé durant de longues heures pendu au "pau de arara", il en sortit presque paralysé et il fallut l'envoyer à l'hôpital. De là, sans être rétabli, on le conduisit au siège de l'OBAN pour continuer à être torturé. Actuellement la répression leur met en main le marché suivant: mourir ou se présenter devant presse, télévision, radios... comme "deux jeunes se regretant de leurs erreurs".

EN BREF

LA VERITE DU MINISTRE

Du journal "O Globo" (3.10.1970): le ministre de la justice du Brésil a déclaré hier à Londres que "au Brésil personne n'est emprisonné ni pour ses convictions politiques ni pour opposition au gouvernement".

De son côté, le journal "Correio da Manha" (27.9.1970) annonce que le père Helio Soares do Amaral a été condamné à 14 ans de prison ferme par le tribunal militaire de S. Paulo. Dans la sentence finale les juges déclarèrent: "Le père Helio Soares do Amaral assurant par hasard un service religieux en l'église de Altinópolis, le 7 septembre 1969 - Jour de la Patrie - a émis des idées et des opi -

nions hautement subversives qui démontrent, il faut le dire, que la Sainte Mère l'Eglise du Brésil a aussi besoin d'une révolution salvatrice". Le tribunal, après avoir affirmé que l'accusé utilisa la chaire de l'église pour "traiter des sujets politiques étrangers même à la soi-disant doctrine sociale de l'Eglise" conclut en disant que l'accusé a ainsi violé la loi de sécurité nationale', ce qui lui vaut une condamnation à 14 ans de prison.

QUAND UNE JOURNEE DE TRAVAIL SE PAIE MOINS QU'UN KILO DE HARICOTS

Des victimes de la sécheresse, affamées (certains ne mangeaient / plus depuis trois jours) ont envahi hier la ville de Quixeramobim, à 205 kms. de Fortaleza (capitale de l'état du Ceara) et l'on mise à sac. Des informations arrivées à Fortaleza disent que plusieurs magasins ont été envahies. Les affamés emportèrent 50 sacs de haricots et d'autres aliments d'une réserve appartenant à Luiz de Almeida.

Dans le "sertao" ravagé par la sécheresse le kilo de haricots se vend 2,50 cruzeiros, le riz 1,80 cruzeiros et 1/2 kilo de "rapadura (sucre brun non raffiné) 0,60 cruzeiros alors que les déshérités engagés dans les "fronts de travail" organisés par le gouvernement ne reçoivent que 2 cruzeiros par jour". (Est. de Sao Paulo, 6.10.70).

JUSTICE OU TERREUR?

Il se passe d'étranges choses dans la Justice à Sao Paulo. Une jeune fille de 16 ans est prise par "l'Opération Bandeirantes", elle est accusée d'être en contact avec une organisation subversive (VAR) dont ferait partie une de ses soeurs.

En remettant les résultats de l'enquête à la Justice militaire, le procureur Henrique Vailati Filho, fait la dénonciation suivante au juge du 1er. auditoriat de guerre:

"Sans vouloir le moins du monde relever des faits défavorables / pour Mr. le juge des enfants une des personnalité les plus brillantes de la magistrature, par sa culture et sa probité, je ne peux omettre de commenter des faits qui malheureusement arrivent. La Maison d'arrêt des mineurs, malgré la lutte de ses responsables, présente des insuffisances criantes depuis la précarité des installations jusqu'à la promiscuité entre les internés, où des mineurs abandonnés, sans danger et de moralité acceptable, cohabitent avec des prostituées, des anormaux et des criminels des plus vatriés.

Tout ce que contient ce procès-verbal est de la bouche même de la suspecte, ce qui est d'une grande valeur pour le procès criminel, s'il venait à en avoir un, sans autre explication. La laisser plus longtemps à la Maison d'arrêt des mineurs pour reconnaître son

innocence à la fin de l'instruction, hypothèse parfaitement acceptable, serait parfaitement injuste.

A l'âge de 16 ans, un procès peut lui être intenté, en accord avec la législation actuelle, il n'y a aucun doute. Cependant la loi exige des conditions psychologiques très spéciales, qui ne peuvent être estimées d'après une simple déclaration et qui n'autorisent des mesures qui par leur violence seraient intolérables dans une nation civilisée comme la nôtre, où une révolution restaure la dignité, la décence et le respect à l'ordre constitué.

Tout indique que ses parents ont négligés son éducation et sa surveillance. Ce sont de véritables criminels, comme tout l'indique également. Malgré cela, la garde de l'enfant leur revient.

Au vu de ces motifs, je demande que la suspecte soit rendue à la garde de ses parents, et que soit engagées des poursuites policières contre ceux-ci, puisque tout indique abandon de mineur, crime/pénissable par la loi brésilienne". La suggestion fut acceptée par le juge et une enquête ouverte contre les parents de la mineure. (O Estado de S. Paulo: 29.9.1970).

LE PRIX DE L'AUDACE

La délégation brésilienne à la Conférence Interparlementaire réunie à la Haye du 1er. au 9 octobre, a essayé d'utiliser cette réunion pour faire une campagne de propagande en faveur de la dictature. Le régime militaire a investi près de 200 mille dollars US dans cette affaire: frais de voyage d'une délégation de 30 personnes, location du grand salon de l'hôtel Kukaus le plus luxueux de la ville pour une exposition de photos et présentation de films montrant les réalisations du gouvernement, sans compter une réception fastueuse offerte aux congressistes, représentants du corps diplomatique et de la presse.

Mais l'initiative produisit des effets contraires à ceux escomptés. Quarante minutes avant que le porte-parole de la dictature - Monsieur Flavio Marcilio - prenne la parole à l'assemblée plénière, le élégué français - Waldeck L'Huillier - mit en doute la représentativité de la délégation brésilienne, qui ne pouvait prétendre parler au nom du peuple, envoyée qu'elle était par une dictature qui avait aboli les garanties constitutionnelles, violé les déclarations des Droits de l'Homme de l'ONU et de l'OEA, supprimé les droits politiques de 5.000 personnes et qui emprisonnait et soumettait à la torture près de 12.000 opposants au régime.

Les tortures des prisonniers politiques au Brésil furent également commentées par les représentants de la Hongrie et du Chili. La délégation du Chili, composée de deux démocrates chrétiens, un socialiste et un représentant de la droite, proposa même un vote de condamnation formelle des méthodes terroristes du gouvernement brésilien.

APRES DOM SIGAUD, LE MINISTRE DE LA JUSTICE, BUZAID

Après l'envoi de l'archevêque de Diamantina Dom Geraldo Sigaud, dans quelques pays d'Europe, le gouvernement brésilien a décidé d'envoyer son propre ministre de la justice, le professeur Alfredo Buzaid, pour "un voyage d'éclaircissement" sur le problème des prisonniers politiques et de la pratique de la torture. Officiellement, le ministre voyagea pour participer à un congrès juridique en Espagne.

Dom Sigaud n'ayant pu remplir sa mission d'une façon satisfaisante (il a fini par admettre et justifier la torture comme méthode policière courante, cf. FBI n°12), c'était la tour du ministre de la justice, qui a fait répéter par tous les diplomates brésiliens ce qu'ils savaient parfaitement être inexact: "Il n'y a pas de tortures dans nos prisons, comme il n'y a pas de prisonniers politiques".

D'Espagne, Buzaid partit pour Rome, mais "à titre privé". La raison en serait, selon le journal "Il Tempo", pour lequel il avait préparé une interview, que le ministre évitait ainsi l'obligation d'une visite au Pape. Il y a de quoi surprendre qui connaît les habitudes des autorités brésiliennes, même en ne voulant pas admettre que Buzaid n'ait pas eu le courage de dire au Pape: "qu'au Brésil il n'y a ni tortures ni prisonniers politiques".

De Rome, Monsieur Buzaid s'est rendu en Allemagne comme invité du ministre fédérale de la justice Gerhard Jahn. A Dusseldorf il déclara que "son département est en train de préparer un 'livre blanc' en quatre langues avec des éclaircissements sur les tortures rapportées de prisonniers politiques".

Mais il ne fut pas convainquant. A Gladbeck, une manifestation fut organisée, au cours de laquelle "quelques 500 jeunes exigèrent du ministre brésilien qu'il prenne position sur les accusations internationales de tortures et mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques". (DPA et UPI, du 29 septembre).

La visite au ministre de la justice de Rhénanie réservait une mauvaise surprise à Monsieur Buzaid: la présence de deux dominicains, également invités pour "dialoguer avec le ministre brésilien". La "rencontre fut violente", suivant information.

Le Front Brésilien d'Information, de son côté, est en mesure d'informer que l'activité principale du ministre en Italie, comme en France, en Angleterre et en Allemagne, fut de tenter la coordination d'une campagne de presse favorable au gouvernement brésilien. Son travail s'est effectué sur deux plans: d'un côté, le mi-

nistre essaya d'établir des contacts entre les représentants de journaux et de revues brésiliennes et des responsables de la presse européenne. La présence de Nascimento Brito ("Jornal do Brasil") ou de Mesquita ("O Estado de Sao Paulo") en Europe pourra être vérifiée prochainement. Cependant, la présence de M. Victor Civita en Italie est des moins sûrs, pour des raisons que ni ce dernier, ni le ministre n'ignorent.

De l'autre côté, le ministre se soucie de mieux identifier les correspondants des journaux brésiliens en Europe, et il est prêt à demander quelques transferts aux directeurs de journaux brésiliens.

Et enfin, la candidature de Dom Helder Camara au prix Nobel de la Paix préoccupe sérieusement le ministre. Une campagne contre l'archevêque de Recife est mise au point aussi bien au Brésil, qu'à l'étranger. La candidature des frères Vilas Boas (indianistes brésiliens réputés) serait une des alternatives que le gouvernement présenterait aux distributeurs du prix Nobel.

C'est encore le ministre qui dit que la condamnation de Caio Prado fut une "erreur politique" qui aurait pu être évitée s'il n'avait été absent. Il regrette cependant que Enio Silveira (propriétaire de la plus importante maison d'édition du Brésil) ait été acquitté car "il est beaucoup plus dangereux que Caio Prado".

Le voyage à Berlin fut annulé, "à cause de circonstances imprévues et supérieures" déclare la note distribuée à la presse par le ministre Buzaid. "O Estado de Sao Paulo" pense mieux nous informer: "le ministre brésilien a décidé de terminer sa visite en Allemagne occidentale, en présence d'informations selon lesquelles des manifestations violentes seraient réalisées à Berlin".

LETTRE AU PRESIDENT

"A son Excellence, Monsieur le Président de la République.

JUDITH VIEIRA LISBOA, brésilienne, mariée, professeur en retraite, demeurant rue Senador Vergueiro n° 200, appartement 915, à Rio de Janeiro, Etat de Guanabara, mère de Marijane Vieira Lisboa, demande l'honneur de présenter à son Excellence les faits qu'elle relatara, en appelant à son noble esprit de justice, et en sa qualité de Suprême Magistrat de notre pays:

a) sa fille Marijane Vieira Lisboa, brésilienne, célibataire, étudiante en Sciences Sociales à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, 23 ans, depuis le 1er août, a été arrêtée le 2 septembre

1969 par le DOPS (police politique) à la demande du CENIMAR (Centre d'Information de la Marine), accusée d'activités subversives;

b) pendant 3 mois, aucune preuve de culpabilité n'a été fournie contre elle ni contre ses 2 camarades arrêtées en même temps qu'elle: qu'il s'agisse d'actes de violence, terrorisme ou enlèvement;

c) elle resta au secret pendant 25 jours, au pénitencier de l'Ilha das Flores; là elle fut soumise à des chocs électriques et souffrit alors d'une paralysie cardiaque; de plus, elle fut soumise à toutes sortes de vexations lorsqu'elle fut entièrement dévêtue en présence de plusieurs militaires et insultée grossièrement;

d) transférée en avril de cette année au pénitencier de Bangu, ce fut seulement en juillet que le tribunal militaire supérieure, à la demande de maître Modesto da Silveira, accorda la mise en liberté, par 9 voix contre 3. Cet ordre ne fut pas respecté, sous prétexte que ma fille était inculpée dans un autre procès. Ce procès, n'eut pas de suites, mais elle resta en prison plus de 50 jours, et au cours de l'interrogatoire, elle déclara ne pas connaître les faits présentés;

e) le 16 septembre dernier le tribunal militaire supérieure ayant pris connaissance du nouveau recours de l'avocat, décréta à l'unanimité, la remise en liberté;

f) du 16 septembre au 5 octobre dernier je luttais sans relâche, confiante en la justice de mon pays pour que cette remise en liberté soit faite;

g) l'intervention directe du président du Tribunal militaire superieure qui avait appris que sa détermination du 16 septembre n'avait pas été respectée, un nouvel ordre de remise en liberté fut expédié à 16 heures, hier, 5 octobre;

h) en compagnie de Maître Antonio Modesto da Silveira et d'une / des mères des étudiantes aussi libérées, je me rendis au pénitencier Bangu, pour accueillir nos filles;

i) nous arrivâmes à la prison à 20H00; nous avons répondu à toutes les exigences demandées; néanmoins il ne nous a pas été permis d'entrer dans le bâtiment, ce qui nous obligea à rester à l'interieure de la voiture jusqu'à une heure du matin de ce jour, 6 octobre, bien que nous ayons reçu à notre arrivée un message de la Directrice nous disant qu'elle nous recevrait;

j) à 21H00 nous vîmes arriver en voiture un major qui travaille à la Susipe, en compagnie d'autres personnes, dont un fonctionnaire (du pénitencier). Pour eux le portail était ouvert jusqu'à l'heure de notre départ, nous ne les avons pas vu sortir;

l) à 24H00 une autre voiture amenant le Directeur de la Susipe, M. Nerval Cardoso, ainsi que d'autres personnes, entra et resta une heure environ;

m) à une heure du matin, l'avocat ayant appris que les jeunes fil-

les allaient sortir, descendit de la voiture et s'en fut les cher cher à l'intérieur du bâtiment. Il y rencontra des policiers dont l'un se déclara être du DOPS;

n) les jeunes filles alors sortirent avec l'avocat et se dirigèrent vers la voiture; elles y entrèrent et retrouvèrent leurs mé res;

o) un peu avant une heure, à un endroit où seulement est permise/ l'entrée moyennant la présentation de pièces d'identité, deux vo itures Volkswagen stationnèrent, une rouge et une couleur crème, toutes deux avec une immatriculation normale et à bord 8 person nes en civil, bloquant la route et empêchant la sortie de notre voiture;

p) lorsque notre voiture arriva près de leurs, les 8 hommes descendirent armés de mitrailletes et de revolvers, nous menaçant de mort, braquant leurs armes sur nos têtes et celle de l'avocat qui d'ailleurs fut blessé à la main par des coups de crosse, et me bâillonnent pour m'empêcher de ~~pro~~tester, pendant qu'ils nous arra chaient violemment nos filles, les emmenant vers les deux Volkswagen, les trainant par terre; tout fut effectué avec l'aide de deux policiers militaires, en uniforme, et sous les yeux de l'offi cier de service du 9ème. Bataillon de la police militaire;

q) pendant toute cette terrible action de véritable enlèvement, les soldats de la police militaire qui étaient de service et / qui montaient la garde, assistèrent impassibles et indifférents, à tout ce qui arriva;

r) l'avocat, face à cet acte sans nom, demanda aux soldats de la Police militaire l'identification des ravisseurs: ils avaient dû être identifiés pour pouvoir stationner là où ils l'on fait. Il n'obtint aucune réponse. Ils'adressa alors à l'officier du jour, de la PE, lui posa la même question: l'officier a dit ignorer tout de ce qui s'était passé, bien que l'enlèvement ait eu lieu sous les yeux de nombreux d'entre eux.

Monsieur le Président,

Son Excellence est père et est le chef suprême de notre patrie. Son Excellence a proclamé dès qu'il fut Président de la République que qu'il ne permettrait que notre pays soit accusé d'actes de vandalisme comme celui que nous venons de relater. Nous croyons en votre parole, comme nous voyons aussi que Son Excellence est trahie dans sa confiance et ses ordres; dans notre désespoir et notre angoisse, nous déposons la vie et le sort de nos filles en tre vos mains, en attendant que la justice soit respectée.

A Rio de Janeiro, le 6 octobre 1970.
Judith Vieira Lisboa.

PROTESTATIONS CONTRE L'ARRESTATION DES DIRIGEANTS DE LA JOC

Les membres de la direction brésilienne de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et quatre prêtres sont en prison à Rio de Janeiro.

L'action de la police, commandée par des militaires a commencé / par l'invasion de la Maison Nationale de la JOC le 11 septembre. Elle fut gardée pendant 8 jours par des militaires, mitrailleurs aux poings, tout le pâté de maison fut déclaré "zone militaire" et continue occupé par l'armée. On ignore où sont gardés les prisonniers, de même que l'autorité responsable de leur capture.

Pendant ce temps, les militaires montent soigneusement leur accusation: "huit jours après l'occupation de la Maison Nationale, de la JOC, les militaires ont convoqué trois témoins pour signer une déclaration selon laquelle il y aurait dans la maison une puissante station de radio pour transmettre des mots d'ordre subversifs à tout le Continent et des livres de comptabilité mentionnant des sommes en provenance de l'étranger pour subventionner des mouvements clandestins" (cf. Information n°4 de la JOC, Bruxelles 9.10.70).

Au début la réaction de la hiérarchie brésilienne de l'Eglise, fut très prudente. Ce n'est qu'après des interventions officielles auprès des plus hautes autorités militaires, que les emprisonnements furent dénoncés.

Et c'est seulement au bout de deux semaines, après qu'on ait emprisonné d'autres religieux à Rio de Janeiro, que le cardinal de cette ville se décida à dénoncer "la déclaration de guerre" faite à l'Eglise du Brésil.

Par contre la réaction de la JOC Internationale et des organisations congénères fut immédiate et vigoureuse. Les responsables internationaux, après d'innombrables démarches à Rio, à Rome, à Bruxelles et dans d'autres capitales, se virent dans l'obligation de dénoncer "l'insolent mutisme" des autorités brésiennes ainsi que le "silence de ceux que devraient avoir quelque chose à dire, mais qui préfèrent se taire pour des raisons qu'ils ne disent et qu'ainsi nous ignorons".

Les JOC nationales commencent aussitôt à agir:

EN FRANCE: Une lettre est envoyée à tous les évêques français, une commission rencontre le nonce apostolique, des lettres sont envoyées au cardinal Villot (secrétaire d'état au Vatican) et au Père Ancel, au BIT à Genève, à l'UNESCO à Paris et au Centre d'Information de l'ONU. Des démarches sont faites auprès de l'Ambas-

sade du Brésil à Paris qui est assaillies de lettres, télégrammes, et coups de téléphone, une lettre est envoyée au ministre des relations extérieures français. Tous les journaux nationaux et régionaux reçoivent sans arrêt des communiqués de presse. L'Ambassade du Brésil reçoit de paquet de chocolat, biscuits, cigarretes envoyés par "recommandé" et accompagnés de lettres de solidarité destinées aux prisonniers politiques. Plus de 15 manifestations populaires sont prévus pour le 17 octobre dans différentes villes de France.

EN HOLLANDE: des initiatives semblables sont prises: 20.000 cartes postales sont envoyées au Président Garrastazu Médici, le téléphone de l'ambassade du Brésil est bloqué pendant une journée entière par les appels ininterrompus. Le cardinal Alfink, actuellement au Brésil, est contacté. Démarche officielle auprès de l'Union Interparlementaire réunie à la Haye le 8 octobre, manifestation devant "l'exposition brésilienne" organisée par le gouvernement brésilien à la Haye. Intervention du Président de la JOC hollandaise WINBOS au cours de la réception offerte par la délégation brésilienne aux autres délégués au Congrès Interparlementaire: il lit un communiqué de presse sur les événements au Brésil sous les protestations et les cris "menteurs communistes" lancés par quelques invités brésiliens.

EN ALLEMAGNE FEDERALE: une délégation de la JOC veille nuit et jour devant l'ambassade du Brésil, jusqu'à ce qu'elle soit reçue par l'ambassadeur. Des démarches sont faites auprès des autorités fédérales et de la hiérarchie par des délégations de différents diocèses et par le secrétariat national de la JOC. Le téléphone de l'ambassade est bloqué, des lettres envoyées aux autorités civiles et ecclésiastiques. L'ambassade reçoit du diocèse de Stuttgart un paquet contenant une pierre et l'inscription suivante: "aujourd'hui vous la recevez par le courrier, demain vous risquez de la recevoir par la fenêtre!". Finalement une lettre est envoyée au Pape, au nom de la JOC d'Allemagne, lui demandant la rupture des relations diplomatiques du Vatican avec le Brésil. De nombreuses manifestations populaires sont prévues pour le 17, en même temps que dans les autres pays d'Europe: Angleterre, Italie, France Belgique etc. où se multiplient les démarches, campagnes d'information et de solidarité.

EN BELGIQUE: la grande manifestation populaire groupant tous les jeunes travailleurs du pays voit ses objectifs ainsi définis: libération de tous les prisonniers, réponse claire du gouvernement belge et de l'Eglise sur leurs relations avec le Brésil, solidarité avec tous ceux qui souffrent pour la liberté et la

justice dans le monde, dénonciation des forces de domination dans le monde et dans les pays. On suggère aux manifestants de venir/ en costume de prisonniers.

AU VENEZUELA: une vaste campagne de réflexion se développe sur la répression qui s'est abattue sur la JOC au Brésil.

LA JOC INTERNATIONALE DECLARE:

"Nous voulons clairement signifier que notre campagne n'est pas/ simplement une campagne en faveur de la JOC du Brésil. La JOC du Brésil est solidaire de personnes dont la plupart n'appartient / pas à des mouvements internationaux. La plupart de ceux qui ont été arrêtés, emprisonnés et torturés n'ont personne qui puisse par ler en leur nom. C'est au nom des gens du Brésil, et en appeler à l'action pour que soient respectés les droits de l'homme".

LA CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL rappelle dans un communiqué de presse du 5.10.1970 que "ces nouvelles arrestations confir - ment le bien fondé des prises de position de la C.M.T. dans ses publications et communiqués de presse concernant l'attitude ado - ptée par le gouvernement du Brésil, ainsi que des plaintes intro - duites à plusieurs reprises auprès de l'OIT et de la Commission / des Droits de l'Homme de Nations Unies contre les violations des droits les plus élémentaires de la personne humaine dans ce pays. La C.M.T s'inquiète du fait que la répression policière au Bré - sil ne connaisse pratiquement pas de limites".

DE L'EPISCOPA BELGE AUX EVEQUES BRESILIENS

(Malines, 3.10.1970) "Episcopat belge ému par les arrestations des aumôniers et dirigeants JOC au Brésil. Demande intervention urgen te de l'episcopat brésilien en faveur des détenus: Signé: Cardinal Suenes.

TELEGRAMME DU CARDINAL ROY A LA JOCI

"Très ému douloureuses nouvelles. Examinons situation ensemble a - vec autres instances Saint Siège. Chargé Rupasigne maintenir con tact téléphonique avec JOCI. Salutations. Unité prière. Cardinal 7 Roy".

"GUERRE CONTRE L'EGLISE AU BRESIL": D. JAIME CAMARA

Suite à l'emprisonnement des aumôniers et dirigeants de la JOC, le cardinal-archevêque de Rio de Janeiro a annoncé qu'il dénonce rait dans son programme radiophonique "la voix du Berger": "la 7

guerre contre l'église qui existe au Brésil"(cf. O Estado de Sao Paulo, 30.9.70). L'irritation du cardinal fut exarcebée par l'attitude du général Sizenio Sarmiento, commandant de la 1ère Armée, qui, interrogé sur la prison des prêtres, répondit (comme à l'accoutumée) "ignorer les prisons".

Les militaires brésiliens risquent de perdre un précieux appui. En 1963, quand ils préparaient le coup d'état militaire pour la prise du pouvoir, ils eurent la satisfaction d'entendre à cette même émission "la voix du Berger", le cardinal-archevêque de Rio de Janeiro dénoncer l'effort des "communistes" pour nous séparer (les forces armées et l'Eglise) pour vaincre". Et d'ajouter: "si, en général, l'union fait la force, combien plus encore si une belle union est constituée par l'Eglise et les militaires! Voilà pourquoi ils essaient de nous diviser-les méthodes de combat peuvent être différents, mais l'idéal (de l'Eglise et des militaires) est le même: sauver la patrie, en menant le peuple vers la vérité et le bien!" (Cf. Problèmes. I. Camara, Rio, 1963).

LES EVEQUES DU NORD-EST DENONCENT

Dans une déclaration signée à Sao Luiz do Maranhao le 25 août/1970, la commission épiscopale de la Conférence des évêques du Brésil de la région du Nord-Est, après avoir dénoncé l'arbitraire de la police fédérale qui a arrêté et torturé le père José Antonio Monteiro, décrit la situation qui régnait dans cette région:

"Dans diverses parties de nos Etats (Ceara, Piaui e Maranhao), propriétaires terriens et hommes politiques appellent ce travail (l'action de l'Eglise dans le milieu rural) subversion, agitation, et communisme et ils s'efforcent de l'empêcher directement par des menaces et poursuites, ou indirectement par des campagnes de diffamation et de démoralisation de tout genre (...) Nous constatons que souvent la police sert ceux qui détiennent le pouvoir économique, arrêtant sans permettre la défense, envahissant les domiciles au grand scandale et à l'effroi des familles, mettant les prisonniers au secret, torturant pour arracher des confessions. Avant et après la décision de la justice, des accusations et des campagnes de diffamations sont faites dans la presse sans que soit respecté dans cette même presse le droit de défense. En raison de tout cela, le peuple a peur, devient passif et cesse de lutter pour la justice avec des armes pacifiques". (...) "Le climat de terreur et de crainte, l'encouragement à la délation et l'emploi de tortures ne mènent pas à une paix juste et fraternelle".

QUI SONT LES CRIMINELS?

Le 8 octobre, les pères José Antonio Monteiro et Xavier de Maupeou, arrêtés le 3 août 1970 au presbytère de Urbano Santos (Maranhao), ont été absouts à l'unanimité par le Tribunal militaire de Fortaleza.

Le 15 août, le père Monteiro a réussi à faire parvenir de sa cellule, à la prison de police de Sao Luiz (capitale du Maranhao), une lettre dans laquelle, après avoir expliqué brièvement la nature de ses activités auprès de la population rurale de sa paroisse, il décrit les circonstances de sa détention.

L'interrogatoire a commencé le 5 août. Le suspect - qui dans un mois sera reconnu innocent par le Tribunal militaire - raconte / son expérience de détenu:

MOMENTS CRUELS

"Le 5 août aux environs de 10H00, je suis appelé pour l'interrogatoire: 'Qu'est ce que tu penses du communisme' fut la première question. Je répondis que je connaissais un peu la doctrine / du Christ. Ils me présentèrent des papiers communistes, me dirent qu'ils les avaient trouvés dans mon toroir. Je niai aussitot. Un des soldats qui m'interrogeaient, me donna une violente gifle.

L'interrogatoire continue. Comme j'avais nié avoir jamais incité les paysans à se révolter, un des soldats me donna un violent / coup de pied dans les reins. Il me souleva par les cheveux et me donna ensuite deux coups de poing dans l'estomac. Je continuais / à nier les accusations injustes portées contre moi. Ils étaient / furieux parce que je réussissais à me maintenir calme. Ils me traitèrent des noms les plus orduriers. Plus triste encore, ils affirmèrent qu'ils faisaient cela parce qu'ils étaient chrétiens. Après trois heures de ce supplice ils me dirent: 'Nous allons arrêter de battre ce malheureux sinon nous allons le tuer'. Je retournai dans ma cellule à bout de forces.

L'après midi, mon évêque obtint la permission de me voir. J'étais incommunicable et je ne pouvais rien dire. Ils me dirent en présence de l'évêque sortit l'un d'eux dit: "Il veut te voir tous / les jours, je te garantis qu'il te trouvera vivant".

LA TORTURE

Le jour suivant 6 août, je suis appelé de nouveau en présence du président de l'enquête: c'est un ancien camarade de séminaire. "Il faut te confesser, Monsieur le Curé, dit-il". Il voulait que / je dise que je faisais partie d'un groupe de terrosistes et que je révèle le nom d'une personne dont je n'avais jamais entendu /

parler. Comme je refusais parce que je ne la connaissais pas, ils m'emmenèrent à l'instrument de supplice. Ils m'attachèrent par / les poignets et par les pieds et me pendirent à une poutre, à un demi-mètre au dessus du sol. Ensuite, après environ une heure de / ce supplice ils m'interrogèrent à nouveau sur tout ce qu'ils vou- lurent. Ils voulaient que je dise que j'étais un terroriste. Je suis resté deux heures dans cette situation. Ils me ramenèrent ensuite dans ma cellule et me donnèrent à manger.

Vers les 4 heures de l'après midi recommença le même supplice . J'étais effrayé. Ils allumèrent du feu dans mon dos. Après une heu- re de ce supplice j'étais absolument sans forces. Je n'étais mê- me plus capable de raisonner. Un des soldats mit ses bottes sur ma poitrine et commença à m'interroger. Ils s'agenouillaient et disaient qu'ils étaient en train de se confesser. Ils me demandè- rent les choses les plus absurdes. A ce moment j'étais capable de répondre que j'étais le démon en personne. J'ai dû avouer tout ce qu'ils m'ont demandé. Ils me dirent encore: "Nous allons te tuer / et te jeter dans la forêt". J'ai senti que je ne serais pas capa- ble de faire le moindre effort. Ça me faisait mal au dos, aux poi- gnets, aux pieds; le cou était dur.

C'est ainsi qu'ils arrachèrent mes aveux. Dans mon témoignage je sais seulement qu'il y avait écrit: "le déclarant a déclaré libre- ment..." Je n'étais même pas capable de me révolter. J'ai dû si- gner ce document dont je ne connaissais même pas la teneur. Au cours de la seconde torture, pour m'arracher ma confession, je deu- merai pendu pendant trois heures. L'après midi du même jour gran- de fut ma surprise en voyant le père Xavier qui était aussi pri- sonnier. Ainsi ils m'avaient menti en affirmant qu'il était libre. Je ne savais rien de son sort. Je passai deux jours sans savoir / ce qu'il était devenu et sans communiquer avec personne. Ils vin- rent ensuite me rendre visite, regardèrent les marques des tortu- res et dirent que tout cela était une farce. Le médecin ensuite a constaté les tortures. Je suis maintenant avec mon compagnon. Je suis en train d'écrire en étant un peu nerveux car à cause des tortures, je n'arrive pas à serrer le stylo, étant donné que mes doigts ont perdu le sens du toucher.

Sao Luiz, le 15 août 1970.

Padre José Antonio Monteiro.

GARRASTAZU : LE PERE NOEL DES SYNDICATS

Le IVe. Congrès National des Travailleurs de l'Industrie a eu lieu fin septembre à la Chambre des Députés, sous la direction / des agents de la dictature, Ary Campista et Olavo Peviatti. A cette occasion, le président Garrastazu Medici signa un décret, par lequel prétend fournir les moyens aux syndicats pour promouvoir "le bien-être du travailleur": assistance médicale, médicaments gratuits, cabinets dentaires, bourses d'études; ainsi qu'une assistance syndicale qui consiste en prêts financiers et soutient des réalisations d'ordre culturel. L'assistance judiciaire au travailleur, est aussi prévue, mais seulement pour les "accidents du travail". Evidemment le décret du général ne prévoit pas l'assistance aux travailleurs dans leurs justes revendications ou dans le règlement des conflits de travail.

La plus grande publicité fut faite autour du geste généreux du / président en faveur de la classe laborieuse, mais en se gardant, de rappeler que le décret accorde aux travailleurs des avantages... qu'ils avaient déjà conquis au cours d'une longue période de revendications.

L'assistance médicale existait déjà dans le cadre de la Prévoyance Sociale. Quant à l'assistance judiciaire, la "Consolidation des Lois du Travail" (décret n° 5452, art. 592, de 1943), prévoyait une aide beaucoup plus importante au travailleur. Le vice président du MDB (parti d'opposition "légale") remarque: "le décret qui accorde la priorité aux syndicats pour une assistance / médico-hospitalière innove en peu de choses puisque, déjà auparavant, le travailleur jouissait de ce type d'assistance. Les prêts syndicaux existaient aussi, tout comme pré-existaient les bourses d'études".

En réalité, derrière une mise en scène démagogique nous voyons / que le gouvernement ne se soucie que de ses propres intérêts : sur le plan politique, il essaie de se gagner les bonnes grâces des syndicats qui constituent une opposition potentielle organisée; sur le plan social, il impose aux syndicats une tâche qui normalement incombe à la Prévoyance Sociale.

Les responsables syndicaux conscients ne s'y sont pas trompés, comme nous le montre une déclaration de plusieurs d'entre eux, notamment le leader du syndicat des employés de banques de Belo Horizonte et celui du syndicat des journalistes de l'état de Minas Gerais: "les entités syndicales, asservies par le devoir de prêter assistance sociale aux travailleurs, ne pourront plus être à même d'accomplir leur tâche première qui est de défendre

leur classe".(O Estado de S.Paulo-29.9.70).

Le rôle des syndicats est de défendre les intérêts économiques des travailleurs et ils ont fort; à faire dans ce domaine, si nous examinons ces quelques données publiées par la revue "Veja" du 29 avril 1970. L'étude compare le coût de la vie et le salaire minimum à Sao Paulo, ce qui donne déjà un bon aperçu du problème, puisque Sao Paulo groupe 50% de classe ouvrière du Brésil, mais sans oublier que la situation y est nettement plus favorable encore que dans le reste du pays: "En partant de l'indice 100 en 1958, le coût de la vie a atteint l'indice 7.361 en mars 1970, alors que le salaire minimum n'atteignait que l'indice 2.644". Dans un bilan des dernières années, Paulo Schilin(*) estime que le salaire réel est inférieure de 36% au salaire antérieure et que la classe ouvrière brésilienne a perdu au cours de ces douze ans les 2/3 de son pouvoir d'achat...

(*) Paulo Schiling: "Brésil, 6 ans de dictature (Montevideo 1970).

FRONT BRÉSILIEN D'INFORMATION
BULLETIN N° 15 - 20 OCTOBRE 1970